

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le Conseil municipal de Tréfléz s'est réuni le 5 juin 2026 à 18 heures.

**Absents excusés :** Malou Favret, Benjamin Quélenec, Ludovic Philippe (a donné pouvoir à Jocelyne Pinvidic) et Elise Rolland (arrivée en fin de séance).

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

### Élection des délégués sénatoriaux

Dans le cadre de l'élection des sénateurs qui se tiendra le 27 septembre prochain, ont été désignés :

#### Délégués titulaires :

- Thierry Gaudec ;
- Christophe Fournier ;
- Véronique Ily.

#### Déléguées suppléantes :

- Jocelyne Pinvidic ;
- Claudie Guivarch ;
- Nadine Quéméner.

### Avis sur les évolutions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-H)

La procédure d'élaboration du PLUI-H arrive à son terme. Les adaptations demandées par la commune au cours de la procédure ont été prises en compte. Le conseil municipal émet un avis favorable sur les évolutions apportées au document.

### Service informatique mutualisé de Haut-Léon Communauté

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec Haut-Léon Communauté concernant la mise à disposition du service informatique mutualisé.

### Désignations de représentants

Jocelyne Pinvidic est désignée pour représenter la commune :

- auprès de Finistère Ingénierie Assistance (FIA), qui apporte son appui aux collectivités dans les domaines de l'aménagement, de la voirie et des équipements publics...
- au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Haut-Léon Communauté.

Malou Favret est désignée pour représenter la commune au sein de la Commission du Contrat local de santé de Haut-Léon Communauté.

### Commission des chemins ruraux

À la suite du recensement des chemins ruraux sur la commune, une commission des chemins ruraux est constituée.

Sont désignés pour en faire partie :

- Éric Pronost ;
- Stéphane Kerbat ;
- Claudie Guivarch ;
- Christian Abaziou ;

adjoints et conseillers municipaux

- Pierre Pinvidic ;
- Tiphaine Le Duff ;

membres de l'association Hentchoù Glaz.

### Travaux d'éclairage public

Le maire est autorisé à signer une convention financière avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) pour des travaux de réparation de l'éclairage public rue des Écoles et rue du Château d'Eau.

Conformément à la réglementation financière applicable aux communes, l'amortissement comptable des travaux confiés au SDEF sera réalisé sur un an.

### Subventions aux associations

Les subventions suivantes ont été attribuées

Associations	Attribution 2026
123 Boutchous	400
ACGTP (cyclisme)	250
ADMR Lesneven	100
APEL TPL	250
Appel école du Poirier	90
Basket Ball Côtes des légendes	165
Comité de jumelage Tréfléz	1000
Dojo Lesneven	20
Dynamite sport Dance	500
Etoile Sportive Tréflézienne	1500
Hentchou Glaz	1000
IFAC Brest	50
IREO Lesneven	50
Les Blues snookers	900
MFR Plabennec	50
Palet Tréflézien	500
Rugby Club Plabennec	150
Société de chasse Communale	500
Société de chasse du Ménez	300
UNC Tréfléz	350

L'association Zest Ouest avait également sollicité une subvention. L'événement ayant été annulé pour l'année 2026, le conseil municipal n'a pas donné suite à cette demande.

Une rencontre sera proposée aux représentants de l'association afin de faire le point sur leurs projets à venir.

### Participation école publique maternelle et primaire Jacques Prévert de Lesneven

Le conseil municipal accorde une participation financière d'un montant global de 1 903 € 74 pour l'année 2025/2026.

Il n'est pas donné suite à la demande de l'école privée Notre Dame de la Sagesse de Plouider, la commune de Tréfléz étant dotée d'une école privée.

### Questions diverses

Christian Abaziou a soulevé la question des manifestations organisées sur la commune sans concertation préalable.

Anne Bescond a demandé la mise à disposition d'un espace de communication dans le bulletin municipal *Keleier*.

Le maire annonce que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra dès l'expiration du délai légal de recours devant le Conseil d'État à la suite du jugement du Tribunal administratif concernant les élections municipales du 15 mars dernier.